Envoyé en préfecture le 10/11/2026
Reçu en préfecture le 10/11/2026
Publié le
ID : 035-213501067-20261102-D_2026_12_02-DE

République Française
Département d'Ille et Vilaine

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE ERCÉ EN LAMÉE

Date de la convocation	26 octobre 2026		
Séance du	2 novembre 2026		
Nombre de Conseillers Municipaux :	En exercice 19	Présents 16	Votants 18

L'an deux mil vingt-six, le deux novembre à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, se sont réunis au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Isabelle BERTIN, Maire.

Présents (16): MM BERTIN Isabelle, RABANNE Myriam, THÉPAUT Isabelle, DELÉPINE Didier, MERCIER Hervé, JACOB Erwan, CONSTANTIN Gilles, LEGREGEOIS Célia, BOULIGAND Laëtitia, DEBROISE Elise, ROULLEAUX Adrien, BRUNEL Jennifer, OBIN Gwendoline, ANDRÉ Alice, MARNEUR Mathias, LE GALLOU Claire
Absents excusés (3): MM MESLIN Kevin, ÉON Christophe, RIVERON Elvhan
Pouvoirs (2): M ÉON donne pouvoir à Mme RABANNE, RIVERON Elvhan donne pouvoir à Mme BRUNEL

Madame RABANNE Myriam a été désignée secrétaire de séance.

Objet de la délibération
N°2026-12-02 Avenant Établissement Public Foncier de Bretagne (EPFB)

Madame le Maire rappelle l'historique des aménagements prévus places des hortensias. Le 17 juillet 2025, la commune d'Ercé-en-Lamée et l'Etablissement Public Foncier de Bretagne ont signé une convention opérationnelle d'actions foncières en vue de réaliser une opération mixte (logement/commerce) en réhabilitation et construction neuve, sur une maison vacante situe en plein centre-bourg.

La maison d'habitation mitoyenne est aujourd'hui mise en vente et permettrait de faire un projet d'ensemble sur les deux maisons qui constituaient un seul bâtiment à l'origine. L'opération permettrait de créer du logement, un commerce de type bar et une salle communale à destination des personnes âgées.

La commune d'Ercé-en-Lamée sollicite aujourd'hui l'EPF Bretagne pour la rédaction d'un avenant n°1, afin d'étendre le périmètre d'intervention et d'augmenter le montant d'action foncière pour permettre cette acquisition complémentaire.

Les parcelles situées dans le périmètre au jour de la signature des présentes sont AB 0445 pour 39 m², AB 0446 pour 235 m², AB 0447 pour 426 m² soit une contenance cadastrale totale de 700 m².

L'avant dernier paragraphe de l'article 2.3 figurant en page 13 de la convention opérationnelle d'actions foncières du 17 juillet 2025, est désormais rédigé comme suit :"Concernant la présente convention, l'engagement financier global de l'EPF Bretagne est limité à 450 000 euros HT." Le portage est assuré pour 7 ans.

BPLC est un EPCI à fiscalité propre et est compétent en matière de PLUiH, donc BPLC exerce la compétence en matière de DPU qui lui est transférée de plein droit pour les zones couvertes par ce plan, sauf dispositions statutaires particulières. La DIA est déposée par le pétitionnaire auprès de la commune d'Ercé en Lamée qui la transfère à BPLC.

Après délibération, le Conseil Municipal, avec 18 voix pour, 0 abstention, 0 contre :

- ACCEPTE l'avenant de l'EPFB
- AUTORISE le Maire à signer tout document relatif à cette délibération

Adopté . Pour extrait conforme à l'original. Le Maire.